

# COMpte RENDU SEMINAIRE STRATEGIQUE PREVENTION DES INONDATIONS

Jeudi 27 novembre 2025 à 9h30 – Salle Ar Sterenn, Châteauneuf-du-Faou

**Présents :**

Nom	Entité représentée	Présence
Gaël CALVAR	EPAGA	X
Clémentine JEZEQUEL	EPAGA	X
Xavier BADE	EPAGA	X
Amélie CARO	CD29	X
Denis SALAUN	CC Haute Cornouaille	X
Roger LE SAUX	SYNDICAT MIXTE DE L'AULNE	X
Gilles SALAUN	SYNDICAT MIXTE DE L'AULNE	X
Christian HORELLOU	SYNDICAT MIXTE DE L'AULNE	X
Hervé PHILIPPE	SYNDICAT DU STANGER	X
Philippe SINDE	SYNDICAT DU STANGER	X
Jean-François SARREAU	SYNDICAT DU POHER	X
Bernard NOËL	CC Haute Cornouaille	X
Yvon COQUIL	CC Haute Cornouaille	X
Sylviane TOUFFAIT	CC Pleyben Châteaulin Porzay	X
Mickaël KERNEIS	CC Presqu'île de Crozon Aulne Maritime	X
Ludovic LASSAGNE	Ville du Faou	X
Cécile NAY	Ville de Gouézec	X
Françoise SEYCHAL	Sous-préfecture de Châteaulin	X
Pierre OGEE	DDTM29	X
Nolwenn LE DOARE	DDTM29	X
Lénaïg SAOUT	CD29	X
Olivier CAILLIBOT	Ville de Quimperlé	X
Eric ALAGON	Ville de Quimperlé	X
François PARIS	EPTB Entente Oise-Aisne	X
Pascal LAUGIER	EPTB Seine Grands Lacs	X

**Rédaction :** Clémentine JEZEQUEL

**Ordre du jour :**

1. Rappel de l'historique des crues sur le bassin versant de l'Aulne
2. Rappel sur les solutions de protection locale et leurs enjeux
3. Témoignage de la Ville de Quimperlé
4. Rappel sur les ouvrages de ralentissement dynamique et leurs enjeux
5. Témoignages de l'Entente Oise-Aisne et de l'EPTB Seine Grands Lacs
6. Scénarios de financement
7. Synthèse et échanges
8. Vote

**Dossier préparatoire annexé au présent compte-rendu :**

01. Présentation des solutions de protection locale du Comité syndical du 22 avril 2025
02. Compte-rendu des échanges du COSUI du 03 avril 2025
03. Présentation des ouvrages de ralentissement dynamique (ORD) au COSUI du 28 octobre 2025
04. Compte-rendu des échanges du COSUI du 28 octobre 2025
05. Fiches synthèses des analyses coûts bénéfices (ACB) des scénarios étudiés
06. Scénarios de contribution financière
07. Note relative à l'hypothèse d'un projet de retenue permanente sur l'Aulne amont évoquée au COSUI du 28 octobre 2025

La réunion se déroule en format hybride entre la salle Ar Sterenn à Châteauneuf-du-Faou et une visioconférence. La réunion débute à 9h30.

**La présentation est annexée au présent compte-rendu.**

**1. Rappel de l'historique des crues sur le bassin versant de l'Aulne**

M. CALVAR rappelle le contexte des inondations sur le bassin versant de l'Aulne, et présente le Programme d'études préalables (PEP) qui a débuté en janvier 2025. Pour engager le futur Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI II) à partir de janvier 2028, il est nécessaire de définir la stratégie de réduction de l'aléa (inondation fluviale) sur le bassin versant.

Mme JEZEQUEL rappelle que deux solutions possibles sont présentées ce jour : les ouvrages de ralentissement dynamique (ORD) sur l'Aulne amont et l'Hyères amont, et les ouvrages de protection locale sur les territoires inondés. Les ouvrages ont été dimensionnés pour une crue de période de retour 20 ans (Q20), soit une probabilité de 1/20 de se produire chaque année. Un comité de suivi (COSUI) présentant l'étude sur les protections locales a eu lieu le 3 avril 2025, et un COSUI présentant les études sur les ORD a eu lieu le 28 octobre 2025.

**L'objet du séminaire stratégique organisé le 27 novembre 2025 est de récapituler les résultats des études sur les ouvrages de protection locale et sur les ORD, en particulier les analyses coûts-bénéfices (ACB) et les coûts d'investissement et d'entretien, et de prendre une décision sur la poursuite ou non de ces projets.**

## **2. Rappel sur les solutions de protection locale et leurs enjeux**

Mme JEZEQUEL rappelle le contexte de l'étude menée par ARTELIA sur les ouvrages de protection locale. Les résultats de l'étude ont été présentés en COSUI le 3 avril 2025. Seules trois solutions ont fait l'objet d'une analyse coûts-bénéfices (scénarios 1, 4 et 5). Une quatrième solution (scénario 5 - variante) a été présentée car elle débouchait a priori sur une ACB positive.

- **Scénario 1 : Digues mixtes à Pont-Coblant.** Digues mixtes constituées d'un muret fixe, d'une hauteur maximale d'environ 1.20 m, en place toute l'année, sur lequel peuvent se fixer des poteaux servant d'encoches pour des batardeaux amovibles.
  - ACB positive.
  - 33 bâtiments mis hors d'eau pour la crue vicennale (Q20).
  - Coût d'investissement 1,7 M€.
  - Coût d'entretien annuel moyen : 29 000 €.
- **Scénario 4 : Seuil mobile à Châteaulin.** Remplacement du seuil actuel de Châteaulin par un seuil mobile à clapets, similaire à celui de Guily Glaz.
  - ACB négative.
  - 46 bâtiments mis hors d'eau pour la crue vicennale (Q20).
  - Coût d'investissement 16,5 M€.
  - Coût d'entretien annuel moyen : 287 000 €.
- **Scénario 5 : Digues mixtes à Port-Launay, Châteaulin et St-Coulitz.** Digues mixtes constituées d'un muret fixe, d'une hauteur maximale d'environ 1.20 m, en place toute l'année, sur lequel peuvent se fixer des poteaux servant d'encoches pour des batardeaux amovibles.
  - ACB positive.
  - 145 bâtiments mis hors d'eau pour la crue vicennale (Q20).
  - Coût d'investissement 5,3 M€.
  - Coût d'entretien annuel moyen : 92 000 €.
- **Scénario 5 (variante) : Digues mixtes à Châteaulin et St-Coulitz.** Digues mixtes constituées d'un muret fixe, d'une hauteur maximale d'environ 1.20 m, en place toute l'année, sur lequel peuvent se fixer des poteaux servant d'encoches pour des batardeaux amovibles. Il a été proposé d'étudier cette variante sans Port-Launay, car 90 % des bénéfices du scénario 5 étaient concentrés sur Châteaulin et St-Coulitz.
  - ACB positive.
  - 130 bâtiments mis hors d'eau pour la crue vicennale (Q20). (NB : estimation hors ACB.)
  - Coût d'investissement 8,9 M€.
  - Coût d'entretien annuel moyen : 153 000 €.

## **3. Témoignage de la Ville de Quimperlé**

M. CAILLIBOT, chargé de prévention des risques et M. ALAGON, adjoint aux finances, présentent la conception et l'exploitation des digues mixtes mises en place par la ville de Quimperlé.

## **4. Rappel sur les ouvrages de ralentissement dynamique et leurs enjeux**

Mme JEZEQUEL rappelle le contexte de l'étude sur les ouvrages de ralentissement dynamique (ORD). Les résultats de l'étude ont été présentés en COSUI le 28 octobre 2025. L'analyse coûts-bénéfices des ORD a été mise à jour en 2025, il s'agit du scénario 7 de l'étude menée par ARTELIA.

- **Scénario 7 : Ouvrages de ralentissement dynamique (ORD) sur l'Aulne amont (A6) et l'Hyères amont (H14).** Digues en terre en travers d'une vallée inondable, équipées d'un pertuis mobile. Dimension de la digue A6 : L = 211 m x l = 64 m x H = 13 m et volume retenu : 4,5 Mm3. Dimensions de la digue H14 : L = 176 m x l = 40 m x H = 6 m et volume retenu : 1 Mm3.
  - ACB négative.
  - 145 bâtiments mis hors d'eau pour la crue vicennale (Q20).
  - Coût d'investissement 13,3 M€.
  - Coût d'entretien annuel moyen : 260 000 €.

## **5. Témoignages de l'Entente Oise-Aisne et de l'EPTB Seine Grands Lacs**

M. PARIS, directeur des ouvrages et de l'exploitation à l'EPTB l'Entente Oise-Aisne, et M. LAUGIER, directeur adjoint du projet Seine-Bassée à l'EPTB Seine Grands Lacs, présentent la conception et l'exploitation de l'ouvrage de ralentissement dynamique de Proisy, dans l'Aisne (02).

## **6. Scénarios de financement**

M. CALVAR présente les différents scénarios de financement des ouvrages étudiés. Ces scénarios prennent en compte différents hypothèses :

- Cofinancement par l'Etat (fonds pour les risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier)
- Cofinancement par le CD29
- Clé de répartition de l'autofinancement entre les EPCI membres ayant transféré la compétence Prévention des inondations (PI) à l'EPAGA, selon qu'ils sont concernés ou non par les dommages évités.

## **7. Synthèse et échanges**

M. CALVAR propose un tour de table pour connaître l'avis de tous les élus présents :

- M. HORELLOU juge les projets trop coûteux au regard des enjeux protégés.
- M. G. SALAUN rappelle que le risque d'inondations va augmenter dans le futur, mais souligne que peu de maisons sont impactées à Saint-Coulitz au regard des coûts envisagés.
- M. COQUIL trouve les coûts très importants, mais estime qu'il ne faut pas nécessairement fermer la porte au projet des ORD.
- M. SARREAU évoque les risques assumés par les anciens et préconise de s'orienter vers une étude sur les solutions fondées sur la nature en lien avec les inondations.
- M. D. SALAUN juge les projets trop coûteux au regard des enjeux protégés.
- M. SINDE juge les projets trop coûteux au regard des enjeux protégés.
- M. PHILIPPE considère que le projet de Pont-Coblant est acceptable, mais que les autres projets sont trop coûteux au regard des enjeux protégés. Il préconise de favoriser la protection individuelle.
- M. NOËL rappelle que de nombreuses études ont déjà menées et souhaite qu'elles aboutissent. Il insiste sur la solidarité et estime que les ORD sont acceptables s'ils sont bien gérés, tout en appelant à éviter les dépenses inutiles.
- M. LE SAUX juge les projets trop coûteux et appelle à privilégier les protections individuelles à Pont-Coblant. Il souligne que la Région souhaite encourager le tourisme, les modifications du paysage du type digues mixtes ne sont donc pas souhaitables.

- M. LASSAGNE, pour la CCPCAM, rappelle la nécessité de solidarité face au risque inondation. Il estime les coûts trop importants au regard de la faible rentabilité, tout en notant que les risques futurs pourraient accroître cette rentabilité. Il propose de retenir uniquement les scénarios rentables dans la perspective du changement climatique.
- Mme NAY souligne l'incertitude liée aux évolutions climatiques, rendant difficile la projection. Elle estime les coûts trop élevés et note qu'à Gouézec, trop peu de maisons sont réellement impactées (les enjeux concernent surtout des garages plutôt que des habitations). Elle appelle à renforcer la prévention et les protections individuelles.
- Mme TOUFFAIT, pour Châteaulin, évoque l'angoisse des habitants mais rappelle que l'entretien des ouvrages serait très coûteux et ne peut qu'augmenter. Elle rappelle que le risque d'inondation va augmenter dans le futur, et qu'il faudrait considérer des conditions encore plus pessimistes, par exemple la crue trentennale (Q30) plutôt que vicennale (Q20). Elle juge le scénario des digues mixtes incohérent avec le territoire et regrette que le bureau d'études ne se soit pas déplacé, car il est difficile d'imaginer une modification du paysage de ce type. Elle propose de poursuivre le travail sur la résilience, et de développer les protections individuelles et la prévention. Elle recommande de travailler sur l'information au moment des achats immobiliers.
- Mme CARO, pour le Département (CD29), indique que le coût des digues mixtes serait très élevé alors qu'à Pleyben, les inondations proviennent du sous-sol, rendant inefficaces les batardeaux comme les digues. À Pont-Coblant, seules une dizaine de maisons seraient concernées. A noter qu'il y a aussi sept maisons touchées par les caves dans le centre de Pleyben. Elle considère le projet trop coûteux au regard des enjeux protégés.
- M. CALVAR, pour Port-Launay, indique que Port-Launay est peu protégé par les ouvrages, mais bénéficie de la protection de Guily Glaz. Pour la CCPCP, il indique que le bureau des maires de la communauté de communes s'est prononcé contre les solutions proposées, en raison des coûts trop élevés au regard des enjeux protégés. Il rappelle que le territoire restera inondable et cite l'exemple de Quimperlé. Il souligne avoir défendu les ORD jusqu'ici, mais trouve les coûts trop importants. Il précise que les études réalisées seront conservées et pourront être reprises dans le futur si nécessaire. Il appelle à travailler avec les solutions fondées sur la nature, à privilégier les protections individuelles. Il rappelle que les riverains demandent depuis longtemps un positionnement clair de la part des élus, ce sera le cas grâce à cette réunion.

Autres échanges :

- Mme LE DOARÉ, pour la DDTM, rappelle que les ACB négatives rendent un cofinancement peu probable, et que même en cas d'ACB positives, des incertitudes budgétaires demeurent. Elle appelle à encourager le recours aux protections individuelles, qui peuvent être financées à 80 % pour les particuliers.
- M. OGEE, pour la DDTM, salue le bon taux de travaux individuels réalisés sur le bassin-versant ainsi que la qualité du suivi EPAGA-DDTM.
- Mme TOUFFAIT rappelle que le faible nombre d'habitations protégées a pesé dans la décision. Elle remercie les EPCI non concernés pour leur solidarité.
- M. LE SAUX rappelle que les inondations seront plus fréquentes et plus importantes dans le futur, alors que les moyens financiers de l'État et du Département risquent de diminuer.
- M. D. SALAUN remarque que le scénario de solidarité n'a pas été validé par les EPCI concernés. M. CALVAR confirme et précise que ce scénario a été proposé pour les besoins des simulations.

- M. OGEE souligne que les études menées ont permis d'améliorer la connaissance du territoire et de prendre une décision. Il rappelle que la DDTM sera présente pour accompagner le territoire dans le futur.
- M. G. SALAUN demande s'il est possible de mobiliser le fonds Barnier pour un dispositif de protection entourant la maison (type « boudins »). M. OGEE répond que ce n'est pas possible : les protections doivent être fixées au bâti pour être financées.
- M. SARREAU demande quel est le coût estimé par habitant des ouvrages de ralentissement dynamique (ORD). Réponse de l'EPAGA après la réunion : environ 25 000 € par habitant protégé.

## **8. Vote**

M. CALVAR propose de voter sur trois points :

- Poursuite des études sur les ORD : 10 contre – 3 abstentions – 1 pour.
- Poursuite des études sur les solutions locales (les trois scénarios 1, 4 et 5 variante) : 12 contre – 2 abstentions – 0 pour.
- Lancement d'une étude sur les solutions fondées sur la nature (aménagement du territoire avec un objectif de réduction des inondations et de soutien d'étiage) : 0 contre – 0 abstention – 14 pour.

**A l'issue des présentations et des échanges, il a été décidé :**

- **De ne pas entrer en phase projet s'agissant des ouvrages de ralentissement dynamique des crues (ORD) prévus à l'amont du bassin-versant :**
- **De ne pas retenir comme alternative aux ORD, les solutions locales étudiées en 2024-2025 à Pont-Coblant, Châteaulin et Port-Launay,**
- **D'axer la nouvelle politique opérationnelle pour la prévention des inondations autour des solutions fondées sur la nature, de la culture du risque et des protections individuelles.**